Dans le domaine de la continuité écologique, France Nature Environnement se distingue par ses positions extrémistes -au moins celles de ses responsables nationaux- les adhérents sont souvent des naturalistes passionnés des rivières et développant une vision plus équilibrée.Depuis 5 ans, l'essentiel de communication FNE sur le sujet consiste à faire une sélection (à charge) de certaines conclusions de l'Onema et de l'Agence de l'eau, poivrée d'un discours très hostile au patrimoine et à l'énergie hydrauliques, éludant les causalités. Le dernier communiqué ne fait pas exception à la règle. Critique.

Communiqué de presse FNE- lundi 25 février 2013

" *Le bon état des eaux et des cours d'eau ne doit pas être sacrifié sur l'autel des intérêts économiques particuliers. Après une longue procédure de concertation et au moment où l'Etat est en cours d'arbitrage sur les listes des cours d'eau qui ne doivent pas souffrir d'une rupture de la continuité écologique et biologique, en particulier, par la construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques, les représentants de la petite hydroélectricité se mobilisent pour porter un coup fatal à notre patrimoine hydrographique et biologique*".

• La procédure de concertation n'est pas spécialement longue : la consultation réglementaire ne dure que 4 mois (par exemple en ce moment en Rhône-Méditerranée) et elle est marquée par un défaut manifeste d'information du public et des élus. On ne pose pas la question claire : souhaitez-vous oui ou non sacrifier les seuils et barrages de vos rivières, engloutir des sommes considérables sans aucune garantie de résultat ?

• Les ruptures de continuité écologique opérées par les seuils et barrages ne représentent que des causes mineures de la dégradation de la qualité de l'eau. Faire croire le contraire, c'est désinformer, ignorer les pollutions réelles et les mesures urgentes à prendre.

"*A la demande de l'Europe et sous son contrôle, le Parlement français ambitionne pour notre patrimoine commun que 66% des masses d'eau atteignent l'objectif de bon état écologique*".

• L'Union européenne ne considère pas l'hydromorphologie (intégrant la question de la continuité) comme une condition du bon état des eaux : elle demande à juste titre que l'on traite d'abord les causes chimiques et physicochimiques de dégradation. De nouveau, cessons les informations lacunaires et tendancieuses.

• La France a à peine mesuré (et encore moins traité) l'état chimique de deux-tiers de ses masses d'eau. Quant à l'état écologique, son indice de confiance est très faible faute de

mesures réelles dans les rivières. Exposons aux Français la vérité des données, pas l'opacité de processus bureaucratiques sans aucun contrôle indépendant.

"*Les représentants de l'hydroélectricité essaient de convaincre, par tous moyens, que les classements entrepris sont contraires au développement d'une forme d'énergie renouvelable, y compris par des études partiales, partielles et surtout négatrices des enjeux liés à la reconquête et à la non détérioration des cours d'eau*".

• La disparition d'un seuil ou d'un barrage fait automatiquement disparaître le potentiel énergétique associé à sa retenue et à sa dérivation. Il n'y a rien de partial ou partiel à le dire, c'est la physique de base. Les études privées sont vite faites et moins dispendieuses que les études publiques qui cherchent trois frayères potentielles,

• Dans la mesure où les Agences de l'eau soutiennent massivement cet effacement (80% de subvention avec l'argent public), il est évident que la politique de l'Etat français consiste à liquider le potentiel de petite hydraulique… en pleine recherche de transition énergétique.

"*Les collectivités locales, en cours de consultation, ne se laisseront pas abuser par les promesses de rentrées fiscales ni par un potentiel de développement de l'hydroélectricité aléatoire qui va se traduire par la dégradation des cours d'eau encore préservés*".

• Les collectivités locales sont concernées au premier chef par les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) et par les Plans climat énergie territoire (PCET). Ceux-ci soulignent généralement la nécessité d'une production d'énergie locale et diversifiée. L'énergie de l'eau est la plus ancienne des énergies durables après celle du bois. Il est fort logique qu'elle fasse partie du mix. C'est le cas partout dans le monde ou presque,

• Rappelons que nous devons produire 23% d'énergie non carbonée en 2020, et 80% en 2050. Sans l'énergie hydraulique, c'est tout bonnement impossible (à technologies connues et délais réalistes),

• Rappelons encore qu'à l'échelle du siècle, le changement climatique est considéré comme la première menace sur la biodiversité (française comme mondiale), sans aucune commune mesure avec des seuils en rivières souvent pluriséculaires qui n'ont jamais remis en question cette biodiversité. Un tel aveuglement sur les priorités est affligeant.

"*La FNPF et FNE, non signataires de la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable de 2010 en raison de son caractère déséquilibré, entendent exprimer leurs préoccupations face à de funestes projets*".

• La non-participation de FNPF et FNE à cette convention organisée sous l'égide du ministère de l'Ecologie témoigne surtout de la position « déséquilibrée » de ces deux organisations. C'est évidemment contraire à la « gestion équilibrée » de l'eau voulue par le législateur dans le Code de l'environnement — législateur qui n'a jamais signé un blanc-seing à des opérations délirantes de prétendue « renaturation » de toutes les rivières françaises.

"*La FNPF et FNE rappellent leur opposition :*
- Au développement aventureux de la petite hydroélectricité au bénéfice environnemental discutable et aux effets environnementaux dévastateurs ;"

• Si l'effet est à ce point « dévastateur », il devrait être quantifié avec précision. Ce n'est pas le cas : la science ne se limite pas à quelques études de cas impressionnistes sur papier glacé. Dans les rares bassins où la mesure est faite (avec des méthodes hélas peu robustes), on constate que 70 à 80% de la variance de l'indice de qualité piscicole des rivières ne provient ni des seuils ni de leur étagement. Et quand il en provient, c'est essentiellement en raison d'un facteur dominant — l'absence d'espèces rhéophiles dans la zone d'influence des seuils (sans qu'il soit vérifié si les rhéophiles en question trouvent refuge dans les zones à fort courant du linéaire).

• Quant à l'impact sur les migrateurs, il peut être aisément corrigé lorsqu'il est avéré (passes à poissons, ouverture des vannes).

"*- Au financement du développement de l'hydroélectricité par le consommateur, au travers de l'obligation d'achat de l'électricité (Contribution au Service Public de l'Électricité)* "

• nostalgie du kolkhoze qui ne rémunère ni les produits ni les services ? Les denrées alimentaires et les matières premières ont un cours. Où pourrait-on trouver de l'énergie gratuite ? Rappelons quand même que l'énergie hydraulique est trois fois moins subventionnée que l'énergie solaire, son coût de production étant parmi les plus bas au sein des renouvelables. Et contrairement à d'autres sources d'énergie, la petite hydraulique des moulins et usines bénéficie d'un fort attachement social dans les territoires ruraux comme en témoignent les nombreuses Collectivités qui ont acquis moulins et étangs.

"*- A ce que les intérêts économiques de quelques-uns l'emportent sur l'intérêt de tous*".

• Tout à fait. Développer une énergie locale et non carbonée est dans l'intérêt général, ce que les engagements européens et internationaux de la France démontrent largement. Les

importations de pétrole combleraient-elles l'intérêt de tous ?

• L'OCE déplore par ailleurs que la vision déséquilibrée et extrémiste de la rivière s'impose à tous au détriment d'un vrai débat démocratique.

" *La FNE et la FNPF rappellent leur attachement :*

- Aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en termes de qualité écologique de l'eau "

• tout le monde est attaché à la qualité de l'eau. L'absence de subventions chez certains permet d'exprimer un avis critique. Ils démontrent les origines réelles du catastrophique retard de la France dans les objectifs DCE. L'obsession publique sur les seuils et barrages, tapageusement soutenue par FNE, a entretenu ce retard au lieu de tenter de le combler. C'est un choix cosmétique issu du Grenelle, sans rapport avec les causes réelles de dégradation de l'eau depuis un demi-siècle.

"*- Aux différents plans nationaux dont le gouvernement est responsable : plan de gestion de l'anguille européenne (en voie de disparition), plan de restauration de la continuité écologique, stratégie nationale de la biodiversité et des poissons migrateurs, Trame Verte et Bleue* "

• Tout le monde souscrit au soutien des espèces menacées… par la surpêche, le braconnage et les pollutions (les espèces migratrices en particulier). L'anguille est un bon exemple : FNE devrait expliquer pourquoi ce poisson, très abondant au point d'être chassé comme nuisible une bonne partie du XXe siècle, a connu un déclin brutal dans les années 1970-80 alors que la petite hydraulique était en fonction depuis des siècles. L'examen un peu sérieux des réalités ne fait pas bon ménage avec les slogans…

" *- A l'optimisation du parc hydroélectrique existant, incluant sa mise aux normes environnementales*".

• L'OCE est attaché à l'optimisation du parc hydroélectrique existant, à l'optimisation des fonctionnalités des moulins incluant leur mise aux normes environnementales en matière de transit sédimentaire et de libre circulation des espèces piscicoles existantes.

"*- A la concertation pluraliste ayant présidé à l'établissement des listes de cours d'eau à classer, en cours d'arbitrage et qui tiennent compte de manière équilibrée, au respect de tous les impératifs, qu'ils soient économiques ou environnementaux*".

• nous sommes au moins d'accord sur un point.

"- *A l'application pragmatique des mesures de rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires issues du classement en liste 2 sans rien céder quant à son ambition*".

• En effet, soyons pragmatiques, pas dogmatiques.

"*La FNPF et FNE attendent du gouvernement, responsable devant la Commission européenne, qu'il en tire toutes les conclusions, à l'heure où la politique de l'eau menée en France fait l'objet de nombreuses controverses et critiques*".

• **La conclusion est connue:** la France est en retard et plusieurs fois condamnée pour la non-application de la directive Nitrates de 1991 ; la France est très en retard sur le rapportage de la pollution chimique DCE 2000 et presqu'aucune évaluation de l'état écologique des rivières ne procède de l'ensemble intégral des mesures réelles (et non avis subjectif ONEMA) exigée par la même DCE 2000 ; l'objectif de bon état des deux-tiers des masses d'eau ne sera pas atteint en 2015 ; la désorganisation du Système d'information sur l'eau et l'absence de moyens proportionnés en sont responsables.